MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT : *M.J.D.*

Immeuble le Polynôme - 25 Av. de Constantine - 38100 GRENOBLE -
tél : 04 38 49 91 50 - fax : 04 38 49 91 56 - **Mail : mjd-grenoble@justice.fr** -
du Lundi au Vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H

⇨ *pour accéder : arrêt de tram A « Grand Place », prendre la passerelle au dessus des voies du Tram, puis le passage sous la Bourse du Travail : la MJD est à la sortie de ce passage.*

PERMANENCES GRATUITES :

AVOCAT : *: les rendez-vous à la MJD sont gratuits (mais payants en cabinet d'avocat). Il vous appartient de demander le coût de la consultation et une convention d'honoraire écrite pour le coût de la procédure.*
Pour intenter une procédure judiciaire, vous pouvez selon vos ressources bénéficier de l'aide juridictionnelle : il conviendra alors de constituer un dossier d'aide juridictionnelle (la MJD peut vous aider à cette démarche).
Site à consulter : www.ordre-grenoble.avocats.fr

AVOCAT : le **vendredi de 14 H à 17 H.** Prendre R.V. lundi à **9 H** pour le vendredi de la même semaine
AVOCAT DROIT DES PERSONNES **2eme et 4eme mercredi de 9h30 à 11h30** (R.V. à prendre le mercredi précédent)
AVOCAT DROIT DU TRAVAIL le **lundi de 9 H à 11 H** (R.V à prendre le lundi précédent à **10 H**).

AUTRES LIEUX :
- au **Nouveau Palais de Justice**, place Firmin Gautier- Quartier Europole à Grenoble (derrière la Gare) du lundi au jeudi à partir de 14 h - sans rendez-vous. Les tickets sont distribués à l'accueil à partir de 13 H 30.
- dans les **centres sociaux** de Grenoble (voir liste au dos) ou dans certaines **Mairies**. (leur téléphoner)
- à la **Cité de la CAF**, 3 rue de Belgrade, 38000 GRENOBLE. 04.76.50.11.00 sur rendez-vous. (mercredi matin)

NOTAIRE : le 2eme et 4eme jeudi de 14 H à 17 H. Sur rendez-vous, à prendre une semaine avant le jeudi matin à 9H pour la permanence suivante. *Site à consulter : www.cr-grenoble.notaires.fr.*

DELEGUES DU DEFENSEUR DES DROITS *Site à consulter : www.defenseurdesdroits.fr .*
Le Défenseur des Droits est chargé:
- de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations et les services publics,
- de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant,
- de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité,
- de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

A la MJD : M Gilbert MICHELIN sur R.V vendredi tél : 06.09.57.14 40- gilbert.michelin@defenseurdesdroits.fr
A la Préfecture : 04.76.60.32.83 – 06.19.84.12.67. *bernard.revil-signorat@defenseurdesdroits.fr*
et Mr Gérard BRION : gerard.brion@defenseurdesdroits.fr sur rendez-vous 04.76.60.32.83
Au Palais de Justice : M Dzung TADUY sur R.V. à prendre au 06.24.64.80.12 ou *dzung.taduy@defenseurdesdroits.fr*.

CONCILIATEUR DE JUSTICE .- pour les litiges entre particuliers. mercredi sur R.V
alain.auric@conciliateurdejustice.fr
etienne.biamonti@conciliateurdejustice.fr
catherine.pariset@conciliateurdejustice.fr
Au Palais de Justice : jocelyne.martin@conciliateurdejustice.fr - (site national : www.conciliateurs.fr)

AIDE INFORMATION AUX VICTIMES, "A.I.V" : le mardi matin (permanence juridique) et jeudi matin (permanence avec un psychologue), sur rendez-vous de 9 H à 12H. (Infractions pénales, accident, responsabilité, ...) Pour d'autres permanences dans d'autres lieux : téléphonez au siége de l'A.I.V, 8 rue Sergent Bobillot, à GRENOBLE 04 76 46 27 37 - *site à consulter : www.aiv-grenoble.org aide.victimes@aiv-grenoble.org*

PASSIBLE : Centre de soins psychothérapiques pour les violences conjugales et pour la prise en charge de l'auteur et des couples. Sur RV 06.89.27.92.10 asso.passible@gmail.com

Pas de permanence d' ***HUISSIER :*** *site à consulter : www.huissier-justice.fr.*

* * *

Mis à jour le 30.10.2015